Image not found or type unknown

Garantie décennale après liquidation judiciaire de la société

Par **franclau**, le **31/01/2017** à **17:20**

bonjour marque de politesse[smile4]

j'ai des panneaux photovoltaïques sur mon toit, après un orage, de l'eau a coulé à plusieurs endroits.
Cette eau provient de fentes plus ou moins grandes constatées sur l'étanchéité se trouvant sous les panneaux.
Comme ces panneaux ont été posés en 2010,mon assurance habitation m'a dit de contacter l'entreprise.
La société SOLARBIO ayant effectué les travaux(a été en liquidation judiciaire), l'assurance qui couvrait la décennale de l'entreprise est dans la même situation depuis le 16/12/2016.
Assurance en question:GABLE INSURER.
Que dois-je faire dans un tel cas ?????
Merci de m'aider.

Par **morobar**, le **31/01/2017** à **18:08**

Bonjour,
Si l'entreprise est liquidée, et l'assureur de même, les recours vont être restreints.
Il faut savoir si cet assureur était lui-même réassuré, et pour le savoir, reprendre la police justifiant l'assurance et lire les clauses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés